

## Modalités de prêt de verres réutilisables

### **Nombre de verres disponibles**

La commune de Jette dispose de 170 verres réutilisables en plastique.

### **Pour qui sont ces verres ?**

Ces verres peuvent être prêtés au monde associatif jettois, c'est à dire :

- les comités de quartier
- les structures actives dans les domaines sociaux
- les structures actives dans les domaines culturels
- les structures actives dans les domaines environnementaux
- les structures actives dans les domaines de promotions économique.

### **Prix**

Les verres seront prêtés gratuitement.

### **Quand est-ce que les associations pourront-elles venir retirer ou ramener leurs verres ?**

-De 8h30 à 11h30 les lundi, mardi et vendredi (attention, uniquement ces jours là)

Les verres devront être lavés et comptés par l'organisation .

Les verres devront être ramenés un des 3 jours ouvrables suivant la semaine de l'événement.

### **Caution**

Aucune caution ne sera demandée.

### **En cas de non-respect des engagements ci-avant**

- Si verre manquant → 2 € seront facturés par verre manquant
- Si verres sales → 20 € seront facturés
- Si plateau ou autre composant abîmé → 50 € seront facturés par plateau
- Si verres rentrent en retard → 10 € seront facturés
- Si une facture reste ouverte → Le prêt sera refusé

## Formulaire de prêt de verres

La commune de Jette accorde le prêt de verres à l'organisme :

.....

Personne responsable ... ..

Adresse postale .....

Téléphone ..... fax .....

Courrier électronique.....

### Adresse de facturation éventuelle

Adresse postale .....

Tél ..... fax .....

Courrier électronique.....

Ce prêt concerne :

.....plateaux de 40 verres, soit..... verres

L'organisme demandeur

- Souscrit à l'article 2 §1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule :

« .Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

- s'engage à rendre les verres et les plateaux propres et complets le ...../..... à .....h à la Centrale d'achats, chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette (le lundi, mardi ou vendredi de la semaine suivant l'événement)\* .
- L'organisation demanderesse a pris connaissance des modalités de prêt des verres réutilisables et s'engage à payer le montant des frais éventuels endéans les 30 jours.

Fait à Jette en double exemplaire, le ...../...../.....

Signature du demandeur

Cachet de la commune

Signature du responsable de la centrale d'achats



\*Biffer la mention inutile